

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2024-51

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité et pour autant que ces ouvrages ne situent pas en zone agricole.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Brocard Paysagiste Sàrl
Lieu-dit : Le Battoir
Adresse locale : Rte du Battoir N° : 26
Téléphone : 079 / 429 26 71
Parcelle n° : 63 N° ECA : 152a / 152b / 153
Surface parcelle : m² Note architectural NRA :
Coordonnées nationales, selon CNS : /
Zone selon plan général d'affectation : Zone artisanale


B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Brocard Paysagiste Sàrl
Adresse : Rte de l'Eglise 15
Description de l'ouvrage : Etalage sur deux niveaux pour petit point de vente. (Bois de feu – bûchettes et matériaux d'occasion)
Façades – matériaux :
Toiture – matériaux : Toit plat avec papier goudronné
Coût estimatif des travaux : Frs 1'000.00
Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Rueyres Date : 14.11.2024


Signature(s) : 

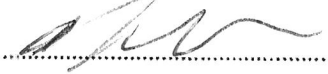
Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n°: 340 Couus Signature(s): 

Parcelle n°: 336 Jordan Signature(s): 

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

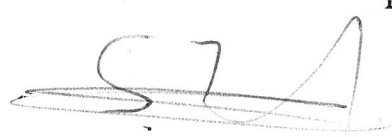
à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 25 novembre 2024, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 27 novembre 2024 au 6 janvier 2025



La Municipalité





Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale.

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension